

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

3 crédits	15.0 h	Q1
-----------	--------	----

Enseignants	Celis Françoise ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	- Etre familiarisé avec le travail d'interprétation de conférence (consécutive, simultanée) : suivre le cours de « Techniques d'interprétation de conférence » ; Avoir des notions de droit.
Thèmes abordés	Le cours présente et explique les bonnes pratiques du métier, le jargon professionnel, les codes déontologiques de la profession, les normes professionnelles, les droits et les devoirs légaux, fiscaux et moraux de l'interprète, les organisations professionnelles. Il interroge la position de l'interprète sur le marché, présente les choix de carrière.
Acquis d'apprentissage	<p>Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel AA du programme</p> <p>Eu égard au référentiel d'AA du Master en interprétation, cette unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants : 7.1, 7.3, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5</p> <p>Au terme de ce cours, l'étudiant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'engager dans une pratique professionnelle en suivant une approche fondée d'un point de vue théorique et méthodologique et caractérisée par une prise de distance critique ; - porter un regard critique sur ses connaissances, ses compétences ainsi que sur sa pratique d'interprète de conférence ; 1 - gérer avec professionnalisme les différentes étapes d'une mission d'interprétation et n'accepter que les contrats qu'il est capable d'honorer ; - montrer qu'il a assimilé, qu'il respecte et applique les codes déontologiques de la profession, les droits et devoirs légaux, fiscaux et moraux de l'interprète en Belgique ; - appliquer dans ses prestations les normes de qualité reconnues dans la profession, et ne pas accepter une mission si les conditions matérielles permettant un travail de qualité ne sont pas assurées ; - se tenir informé des évolutions de la profession et de l'évolution des normes de qualité ; - se positionner par rapport à la profession d'interprète et aux choix de carrière possibles, à son expertise, en définir les contours, promouvoir son identité professionnelle et se positionner sur le marché du travail ; <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Autres infos	/
Faculté ou entité en charge:	LSTI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en interprétation	INTP2M	3		